



Mettre en place la comptabilité d'une association loi 1901

Fiche pratique publié le 28/11/2013, vu 535 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Comment démarrer la comptabilité d'une association ? Toutes les étapes pour réussir la tenue de votre comptabilité.

Les associations qui ne sont pas tenues de respecter le Plan comptable des associations peuvent se contenter de tenir une comptabilité simplifiée. Elle consiste à tenir un registre « recettes-dépenses » avec plusieurs colonnes distinguant les opérations de base (cotisations, achats, loyers...).

La seconde méthode comptable est plus élaborée car il faut enregistrer chaque opération deux fois : c'est le principe de la comptabilité en partie double. Cette méthode, beaucoup plus fiable, et permettant l'établissement des états financiers, permet un contrôle permanent des comptes

[Accéder au guide](#)